

Compte rendu de la séance du 23 juin 2022

Secrétaire de la séance: Mme Emmanuelle DELESTANG

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal du 13 avril 2022
Publicité des actes suite à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et son décret d'application n° 2021-1311
Attributions de subventions
Constatations de provision 2022 pour créances douteuses
Modifications budgétaires - Commune -
Modifications budgétaires - AEP -
Vente de terrains (Pourcharesse)
Questions diverses

Madame le Maire distribue l'ordre du jour.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Samuel Bertolotti a démissionné et lit la lettre de démission de Monsieur Bertolotti.

Délibérations du conseil:

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2022 (DE_2022_023)

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022. Les conseillers n'ont pas de remarque à formuler. Le procès-verbal du 13 avril 2022 est approuvé à l'unanimité (6 voix pour).

Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants (DE_2022_024)

Madame le Maire informe le conseil de la réforme de publicité des actes pris par les collectivités à partir de juillet 2022. Les communes de moins de 3 500 habitants pouvant par dérogation choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage aux portes de la mairie ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sur le site internet de la commune

Le conseil décide à l'unanimité (6 voix pour) de maintenir l'affichage devant la porte de la mairie.

Attributions de subventions (DE_2022_025)

Madame le Maire fait part au conseil que l'association les UnsDompn'Actes a demandé une subvention. Le conseil décide à l'unanimité (6 voix pour) de lui accorder une subvention de 1000 euros.

Elle ajoute avoir aussi reçu une demande de subvention de la part de l'organisme FUL (Fonds Unique Logement) : le conseil municipal décide à l'unanimité (6 voix pour) de verser

la contribution de 0,40 euros par habitant.

Constatations de provision 2022 pour créances douteuses

Madame le Maire informe le conseil municipal que des provisions doivent être constituées afin de compenser les créances douteuses.

Elle passe la parole à Madame Emmanuelle Delestang (1ère adjointe déléguée au budget) qui présente le tableau établi à cette fin par la trésorerie pour le budget de la commune et celui de l'eau.

Après avoir pris connaissance de la nature de ces créances, le conseil décide à l'unanimité de reporter sa délibération au prochain conseil et souhaite qu'il soit éclairci si la société ED Collectivité a effectivement livré deux pots de lasure (bon(s) de commande, bon(s) de livraison?) et pourquoi la subvention accordée par le département au titre des dégâts d'orage de 2009 n'a pas été versée.

Vote de crédits supplémentaires - Commune (DE_2022_026)

Madame le Maire informe le conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être adoptées en ce qui concerne la commune. Elle passe la parole à Madame Emmanuelle Delestang (1ère adjointe déléguée au budget) afin que celle-ci les présente en détail.

Ayant pris connaissance des modifications devant être effectuées afin de tenir compte de différentes recettes non provisionnées à la section fonctionnement et de répartir la subvention de 8 000 euros reçue du département dans la section investissement, le conseil approuve à l'unanimité (6 voix pour) les modifications proposées.

Vote de crédits supplémentaires - AEP- (DE_2022_027)

Madame le Maire informe le conseil que des modifications doivent être apportées au budget de l'eau. Elle passe la parole à Madame Emmanuelle Delestang (1ère adjointe déléguée au budget).

Ayant pris connaissance des modifications devant être effectuées afin de tenir compte de différentes dépenses imprévues en fonctionnement et de permettre l'achat d'une débroussailleuse en investissement, le conseil approuve à l'unanimité (6 voix pour) les modifications présentées.

Vente de terrains à Pourcharesse (parcelles AE 286, 289, 290, 299, 442, 443) (DE_2022_028)

Madame le Maire rappelle que le conseil avait évoqué la possibilité de vendre des terrains à Pourcharesse (parcelles AE 286, 289, 290, 299, 442, 443) dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé afin de procéder avec la somme récupérée à des aménagements d'intérêts public sur le territoire de la commune (exemples : parapets, four à pain). Elle précise par ailleurs que les parcelles 290, 286 et 289 sont utilisées par les riverains pour accéder à leurs propriétés, que la parcelle 289 est située en bord de route et que la parcelle 299 permettrait par ailleurs de réaliser un assainissement.

Les parcelles 289, 290 et 286 étant néanmoins constructibles, le conseil décide à l'unanimité (6 voix pour) de vendre ce lot (AE 286, 289, 290, 299, 442, 443) de parcelles au prix de 30 000 (trente-mille) euros et de faire appel à un notaire pour régulariser cette vente.

Vente de terrains à Pourcharesse (parcelle AE 0382 et AE 0528) à la demande de Monsieur Bouvarel (DE_2022_029)

Suite à la demande de Monsieur BOUVAREL pour l'acquisition des parcelles situées à Pourcharesse (AE 0382 et AE 0528), Madame le Maire rappelle que le conseil avait évoqué la possibilité de vendre des terrains à Pourcharesse pour faire suite à la demande de Monsieur BOUVAREL et qu'une délibération doit être prise.

Le conseil décide à l'unanimité (6 voix pour) de céder les parcelles concernées au prix de 1 500 (mille-cinq-cents euros) euros l'hectare et de faire appel à un notaire pour régulariser la vente.

Questions diverses :

- Suite à la démission de Monsieur Samuel Bertolotti il est décidé que Monsieur André Renault s'occupera désormais du service de l'eau et qu'il sera secondé par Monsieur Sébastien Berger et Monsieur Jean Tirelli.
- Le dossier DFCI (défense des forêts contre l'incendie) n'étant toujours pas réglé, le conseil municipal décide de reprendre le dossier.
- Le département proposant des subventions pour effectuer des travaux de voirie, une liste est dressée des différents endroits devant être sécurisés, en particulier pour assurer la sécurité des transports scolaires. Il est suggéré entre autres de construire des parapets avant le pont, de bétonner les fossés à différents endroits et de prévoir de nouveaux espaces de croisement.
- En ce qui concerne le débroussaillage, il est rappelé que par principe ce sont d'abord les virages dangereux qui sont nettoyés, puis les abords de la route communale et ensuite les hameaux. Les interventions par l'agent communal seront réparties par la mise en place d'un planning, il sera question d'informer les habitants de chaque hameau afin qu'ils puissent éventuellement déplacer leurs véhicules.
Il ne sera pas fait appel cette année à l'épareuse du SIVTA.
- La table du pique-nique étant cassée, il est décidé de racheter deux tables de 1,70 m de long à Gamm vert Aubenas (environ 270 euros).
- L'enquête publique relative au déclassement d'une partie du chemin rural (parcelle AD 154) situé au Font du Fraysse s'est close avec une observation. Le rapport du commissaire enquêteur est attendu prochainement.
- La commune de Dompnac a été retenue pour accueillir la fête de la randonnée 2023. A cet effet un banc symbolisant cet événement nous a été confié par la Communauté de Communes Beaume-Drobie. En attendant de trouver un emplacement adéquat sur la commune, le conseil municipal réfléchit et se prononcera en septembre.
Il est installé devant la mairie en attendant.
- Après validation du conseil, Madame le Maire signe la convention de gestion "assurance des risques statutaires".
- Information école :

-Monsieur Jean Tirelli a travaillé avec les enfants à l'élaboration de textes qui seront probablement bientôt publiés dans une brochure en partenariat avec le service culture de la Communauté de Communes Beaume-Drobie.

-Madame Emmanuelle Delestang a effectué une présentation du PNR devant les enfants dans le cadre de l'action "Les Délégués dans les écoles" ainsi qu'une sortie à la Grotte Chauvet en tant qu'accompagnatrice.

- Madame le Maire informe les conseillers que la commune de Dompnac a été retenue dans le cadre de la fête de la créativité : EURÉKA ! (spectacles, concerts, ateliers, temps d'échanges, lectures, expo, fanfare). Elle aura lieu sur la commune le 29 octobre 2022.
- Madame le Maire donne quelques informations suite au Conseil Communautaire du 22 juin 2022 :

- Le forum des associations aura lieu le 10 juillet 2022 à La Raze à Lablachère.

- Le 08 juillet 2022 se tiendra une réunion en présence de la CAF pour échanger sur le projet d'EVS (Espace de Vie Sociale) à Miaille.

- Un appel à candidatures a été reçu pour le montage des dossiers précarité, un référent par commune devant être nommé, Monsieur Jean Tirelli se porte volontaire.

- Le SICTOBA a lancé une campagne d'autocollants "Oui, pub". Désormais il ne sera plus nécessaire d'apposer un autocollant "Non, pub" sur les boîtes aux lettres si on ne souhaite pas en recevoir. Les autocollants "Oui, pub" sont disponibles en mairie.

-A noter que le montant des taxes de séjour n'a pas été augmenté par la Communauté des communes.

- Le projet de TEPOS se poursuit. Un appel à candidature sera lancé pour un référent dans chaque commune. Madame Emmanuelle Delestang se propose pour en suivre l'évolution. Elle sera secondée par Monsieur Sébastien Berger.

Fait à Dompnac,
le 23 juin 2022

Le Maire,

Carole Lastella

